

(Le titre est adopté.)

● (1550)

**L'hon. D. M. Collenette, (au nom du ministre de la Justice),** propose: Que le projet de loi C-58, loi tendant à corriger des anomalies, incompatibilités, archaïsmes et erreurs dans les Statuts du Canada ainsi qu'à y effectuer d'autres modifications mineures et non controversables, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

**M. le vice-président:** Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? La Chambre consent-elle unanimement à ce qu'il le soit maintenant?

**Des voix:** D'accord.

**M. Collenette (au nom du ministre de la Justice)** propose: Que le projet de loi soit lu pour la 3<sup>e</sup> fois et adopté.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3<sup>e</sup> fois, est adopté.)

\* \* \*

## LA LOI SUR LES OFFICES DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE FERME

### MESURE MODIFICATIVE

**L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture)** propose: Que le projet de loi C-56, tendant à modifier la loi sur les offices de commercialisation des produits de la ferme, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent de l'agriculture.

**M. le vice-président:** Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé a la parole.

**M. Evans:** Monsieur le Président, comme nous nous sommes déjà entendus au sujet de cette mesure, j'aimerais que vous demandiez à la Chambre qu'elle accepte, à l'unanimité, de ne pas la renvoyer au comité permanent, mais plutôt au comité plénier et de lui faire franchir toutes les étapes avant 16 heures.

**M. le vice-président:** La Chambre a entendu la demande qui vient de lui être faite. Est-elle d'accord, à l'unanimité?

**M. Hargrave:** Monsieur le Président, je tiens à éviter tout malentendu. Le secrétaire parlementaire est-il en train de nous dire que cette mesure franchirait aussi l'étape de la troisième lecture ou qu'on redemandera à la Chambre de donner son accord à l'unanimité pour lui faire franchir cette étape-là?

**M. Evans:** Non, on ne le lui demanderait pas.

**M. Hnatyshyn:** Je crois qu'il faut étudier cette mesure étape après étape. Il vaudrait mieux nous entendre pour la renvoyer au comité plénier où nous pourrions voir exactement en quoi elle consiste et plus tard, nous tâcherons d'accélérer les choses.

**M. Hargrave:** Est-ce que tout est absolument clair, monsieur le Président?

**M. Hnatyshyn:** Ensuite, nous redemanderons à la Chambre de nous donner son consentement, à l'unanimité, chaque fois qu'il le faudra.

**M. le vice-président:** La présidence s'en remet à la Chambre. Le secrétaire parlementaire a la parole.

**M. Evans:** Dans ce cas, monsieur le Président, pour faciliter l'adoption du projet de loi, je demanderais tout simplement que la Chambre consente à l'unanimité à ce que le projet de loi

### Offices de commercialisation des produits de ferme

ne soit pas envoyé au comité permanent, mais à ce qu'il soit renvoyée au comité plénier.

**M. le vice-président:** Est-ce d'accord?

**Des voix:** D'accord.

**M. le vice-président:** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2<sup>e</sup> fois, et, du consentement unanime, la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Corbin.)

**Le président:** Le député de Saskatoon-Ouest a la parole pour faire un rappel au Règlement.

**M. Hnatyshyn:** Il reste cinq minutes. Je crois que nous voulons mener ce projet de loi à terme. Je demande à la Chambre si elle consent à l'unanimité à ne pas considérer qu'il est 16 heures, mais à continuer jusqu'à ce que nous ayons fait passer les différentes étapes à ce projet de loi pour permettre éventuellement à un député de parler. Nous avons des amendements à proposer. Le simple fait de proposer les amendements prendra du temps. Je suis convaincu que tous les députés accepteront de ne pas voir la pendule à 16 heures, afin que nous puissions en terminer avec ce projet de loi.

**Le président:** Avant de donner la parole au secrétaire parlementaire, je dois dire à la Chambre que cela pose un problème. Le comité n'a pas le pouvoir de ne pas tenir compte de l'heure ou de prolonger la séance. Cela ne peut être fait que par le Président, quand il occupe le fauteuil.

**M. Hnatyshyn:** Dans ce cas, je demanderai le consentement unanime pour que le président des comités pléniers se lève et fasse rapport de la question, puis je solliciterai le consentement unanime de la Chambre pour que celle-ci se reconstitue en comité plénier une fois que nous aurons adopté une motion que je proposerai pour demander que nous ne voyions pas la pendule à 16 heures.

**M. Evans:** Monsieur le Président, je pense que le député propose une façon de procéder extrêmement peu conventionnelle. Cela va à l'encontre de l'accord conclu ce matin, quand il a été prévu que la Chambre lèverait la séance à 6 heures pour donner au Sénat la possibilité de se pencher sur les projets de loi et pour que ceux-ci puissent recevoir la sanction royale aujourd'hui, puisque la Chambre va s'ajourner pour les vacances. L'opposition sait tout cela depuis longtemps. Nous avons eu tout le temps voulu pour étudier ces projets de loi.

**Des voix:** Allons donc, John!

**M. Evans:** Le leader parlementaire a bel et bien précisé qu'il n'y aurait pas le consentement unanime à 16 heures.

**M. Deans:** Monsieur le Président, je sais qu'il a été question de ne pas prolonger la séance au-delà de 16 heures. Toutefois, ne soyons pas ridicules. Il s'agit d'un projet de loi important qui traite de problèmes essentiels. Notre parti a fait l'impossible pour se plier aux vœux du gouvernement et, j'oserais dire, de l'opposition officielle et tâcher d'accélérer nos travaux afin de pouvoir étudier ce projet de loi aujourd'hui. A mesure que la journée avançait, ce dilemme était à prévoir. Par conséquent, je demande au gouvernement, étant donné l'importance de cette mesure et nonobstant l'entente selon laquelle nous ne devons pas siéger au-delà de 16 heures, de réviser sa position afin que nous puissions terminer l'étude de ce projet de loi.